

NOUVEAU

NOUVEAU

Rééducation	Traitement habituel	Nécessité d'un accord préalable
après entorse externe récente de cheville-pied	de 1 à 10 séances	à partir de la 11ème séance
après arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartimentaire	de 1 à 25 séances	à partir de la 26ème séance
après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou	de 1 à 40 séances	à partir de la 41ème séance
après arthroplastie de hanche par prothèse totale	de 1 à 15 séances	à partir de la 16ème séance
après ménisectomie isolée, totale ou subtotal, par arthroscopie	de 1 à 15 séances	à partir de la 16ème séance
après réinsertion et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct	de 1 à 50 séances	à partir de la 51ème séance
<i>Ces 50 séances couvrent la rééducation postopératoire initiale correspondant à la phase de cicatrisation et visant à maintenir une mobilité passive (environ 6 semaines) et la rééducation postopératoire secondaire visant à restaurer la mobilité active et la force musculaire (environ 3 mois).</i>		
dans le cadre de la prise en charge d'une lombalgie commune	de 1 à 15 séances pour une série d'actes	à partir de la 16ème séance à partir de la 31ème séance, si 30 séances pour lombalgie commune ont été prises en charge dans les 12 mois précédents
libération du nerf médian du canal carpien séances sans accord	aucune séance avec accord	dès la 1ère séance